

2014/6267 - AUDITORIUM MAURICE RAVEL, 149 RUE GARIBALDI A LYON 3E - REFECTION DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR - OPERATION N° 03048634 - MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT N° 3 - RENOVATION DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2011/3239 du 28 février 2011 et n° 2012/5066 du 17 décembre 2012, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 1 300 000 € TTC (valeur novembre 2012).

Dans ce cadre, un marché de rénovation des centrales de traitement d'air n° 138000 a été conclu avec la Société IDEX, pour un montant de 696 401,58 € HT. Ce marché a été notifié le 16 janvier 2013.

Lors de la mise en route des centrales d'air rénovées, certains équipements de l'installation, conservés et non rénovés (vannes 3 voies de régulation et registres d'air neuf), se sont avérés défectueux empêchant la nouvelle installation de fonctionner correctement. Ces équipements doivent être remplacés à neuf car ils ne sont pas réparables.

Ces travaux supplémentaires rendus nécessaires par cette sujexion technique imprévue lors de la conclusion du contrat et de caractère exceptionnel et imprévisible, nécessitent la passation d'un avenant au marché n° 138000 de rénovation des centrales de traitement d'air :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenirant HT	Nouveau Montant HT	%
138000	3	IDEX	696 401,58 €	52 741,57 €	35 704,85 €	784 848,00 €	12,70

La dépense occasionnée par cet avenir sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.»

Vu les délibérations n° 2011/3239 du 28 février 2011 et n° 2012/5066 du 17 décembre 2012 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ledit avenirant ;

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 - La modification du marché de rénovation des centrales de traitement d'air n° 138000 est approuvée comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
138000	3	IDEX	696 401,58 €	52 741,57 €	35 704,85 €	784 848,00 €	12,70

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY